



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

22 octobre 2013

Dénonciation pénale du Groupe Loup Suisse contre Maurice Tornay Non-entrée en matière du Ministère public

(IVS).- Le Ministère public du canton du Valais ne donnera pas suite à la dénonciation pénale déposée par l'association « Groupe Loup Suisse » à l'encontre du président du Conseil d'Etat Maurice Tornay. Délivrante une ordonnance de non entrée en matière, le Ministère public estime que les propos incriminés ne relèvent pas d'une instigation à commettre une infraction.

Le Groupe Loup Suisse avait annoncé le dépôt d'une plainte pénale à l'encontre de Maurice Tornay pour des propos retransmis par la télévision locale Canal 9. Les faits s'étaient déroulés à Fiesch (VS), en marge d'une rencontre du président du Gouvernement avec les autorités des districts de Conches et Rarogne Oriental.

En date du 16 octobre 2013, le Ministère public du canton du Valais a délivré une ordonnance de non-entrée en matière. Les propos incriminés ne relèvent en aucun cas de l'instigation à la commission d'un crime. Pour le procureur, les paroles de Maurice Tornay relèvent à l'évidence de la plaisanterie, son intention n'étant pas d'inciter les téléspectateurs à commettre une quelconque infraction à la loi.

Note aux rédactions

Aucune interview ni information complémentaire ne seront données.

